Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 131 (1986)

Heft: 4

Vorwort: Service à deux vitesses

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Service à deux vitesses

Or donc, la presse nous apprenait, voilà quelque temps déjà, que l'ancien syndic d'une petite commune vaudoise, arguant de ses cinquante-huit printemps, refusait de servir dans la protection civile. Précision qui ne manque pas d'intérêt, le cours d'instruction de cinq jours auquel l'ancien magistrat était convoqué avait lieu sous la direction du chef local de sa commune, chef qu'il avait d'ailleurs nommé lui-même!

L'affaire – si l'on ose dire – devrait apparaître, de prime abord, comme un fait divers cocasse. A la réflexion, toutefois, elle met en valeur la notion, fondamentale dans la philosophie de notre peuple, du *service*. Et du service *gratuit*, le seul, soit dit en passant, qui vaille la peine qu'on en parle.

Le service, c'est une règle de vie, ce que le jargon moderne appelle une option fondamentale, une attitude de l'esprit, un engagement librement choisi ou encore, pour parler artilleur, une capitale de tir. Dans son application concrète. la notion est multiforme. Celui qui choisit cette voie n'a, au départ, qu'une seule assurance: il devra travailler, travailler encore, s'oublier soi-même, se sacrifier au besoin. Si, d'aventure, on devait lui dire merci, il recevra ce témoignage comme un cadeau. Et si, par exception, il devait avoir droit aux honneurs, il les recevra comme un cadeau supplémentaire.

Multiforme, avons-nous dit. Il y a tant de manières de servir. Dans l'armée, bien sûr. Mais aussi dans la vie publique ou professionnelle. Ces formes de service, loin de s'exclure, peuvent se compléter, mais aussi se succéder. Le fait d'avoir accepté des responsabilités politiques et d'avoir rempli sa mission pendant plusieurs années avec, comme on dit souvent au moment du départ, autant de compétence que de dévouement, n'autorise pas l'homme vraiment animé de l'esprit de service à lâcher le manche après la cognée. On a besoin du capitaine qui a «rendu» sa compagnie d'élite pour commander une unité de landwehr. Et on en aura encore besoin pour bien commander une unité de landsturm.

Le pays, le canton, la commune ont besoin de ces hommes politiques qui connaissent leur coin de terre mieux que personne pour en assurer la protection en cas de catastrophe ou de guerre. Celui qui refuse à ses «chers concitoyens, chères concitoyennes» une telle prestation se maîtrise mal (il était Vaudois, je crois, cet Alexandre Vinet qui disait: «Je veux l'homme maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous.») Mais il rétrograde aussi puisqu'il oublie que le 30 août 1939, un autre Vaudois, Henri Guisan, loin de «toucher» une AVS qui n'existait pas, prenait à 65 ans le commandement d'une demi-million d'hommes, dans un continent bientôt ensanglanté, et pour une durée de six

Par comparaison, quelle dérision que ces cinq jours de service dans la protection civile... Mais surtout, quel scandaleux mauvais exemple donné à ceux que Monsieur l'ancien syndic appelle sans doute la «jeune génération»!

RMS